2024 SUPPLÉMENT DE DONNÉES INDEX GRI ET SASB

Engagement responsable

À PROPOS DU PRÉSENT RAPPORT

La transparence dans la présentation des rapports s'inscrit dans notre engagement à faire preuve d'ouverture concernant nos activités et à communiquer nos progrès de façon ciblée, claire et comparable.

TABLE DES MATIÈRES

NOS PRIORITÉS 02

PROGRÈS EN REGARD DE NOS AMBITIONS 03

PLAN D'ACTION POUR LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES (« PARPA ») DU CN AU CANADA 04

TABLEAUX DE DONNÉES 05

- À propos du CN 05
- Environnement 06
- Sécurité 09
- Personnel 11
- Collectivité et économie 16

INDEX GRI 18

INDEX SASB 22

PERSONNE-RESSOURCE 23

POUR EN SAVOIR PLUS

Notre site Web *Engagement responsable* offre un accès en ligne à l'ensemble de nos rapports sur le développement durable, y compris les publications les plus récentes de nos rapports : Rapport sur le développement durable, Supplément de données, Réponse au CDP avec Indice GIFCC, et Plan d'action du CN pour la réconciliation avec les peuples autochtones.

www.cn.ca/fr/engagement-responsable

Notre approche et champ d'application

Nous publions normalement notre rapport sur le développement durable intitulé Engagement responsable tous les deux ans et, fin 2025, nous publierons notre dixième rapport. Chaque année, nous publions le supplément de données pour divulguer les indicateurs de rendement clés du CN et les progrès réalisés vers nos objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Tous les rapports sur le développement durable peuvent être consultés : www.cn.ca/fr/engagement-responsable.

Les renseignements fournis dans le présent rapport portent sur nos activités au Canada et aux États-Unis pour les années civiles 2021 à 2024, à moins d'indication contraire. Les données divulguées dans le présent rapport ont été arrondies aux fins de présentation. Les calculs de ce supplément étaient fondés sur des données réelles et peuvent sembler incohérents en raison de l'arrondissement. Tous les renseignements financiers présentés dans le présent document sont exprimés en dollars canadiens et établis en fonction des principes comptables généralement reconnus (PCGR) des États-Unis, sauf indication contraire.

Normes en matière de présentation de rapports

Le présent rapport a été préparé conformément aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI). La GRI est un organisme indépendant qui fournit un cadre standard de présentation de rapports en matière de développement durable pour l'ensemble des entreprises et des secteurs industriels, ce qui facilite la comparabilité. Le présent rapport a également été préparé conformément à la norme comptable sur le développement durable du transport ferroviaire élaborée par le Sustainability Accounting Standards Board (SASB). Le SASB informe les entreprises et les investisseurs de l'incidence financière du développement durable.

Un index présentant l'état de notre conformité aux exigences de déclaration selon les normes de la GRI et du SASB se trouve à la fin de ce rapport. Nous fournissons aussi de l'information à divers organismes qui évaluent notre performance en développement durable, notamment au CDP et à S&P Global.

Vérification externe

Nous sommes déterminés à améliorer notre présentation des rapports en matière de développement durable et nous croyons qu'une vérification indépendante mène à la qualité et à l'amélioration des processus. Nous préparons également un rapport distinct sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) sur lequel nous obtenons une assurance limitée. Notre Rapport sur les émissions de GES de 2024 se trouve sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cn.ca/fr/engagement-responsable.

Plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones (« PARPA ») du CN au Canada

Nouveau cette année, le résumé du premier Plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones (PARPA) du CN, décrivant des étapes concrètes, des engagements mesurables et une vision claire pour guider le CN dans son parcours de réconciliation au cours des trois prochaines années, au Canada. Pour assurer la transparence et la responsabilité, nous fournirons des mises à jour annuelles sur les engagements, les actions et les objectifs du PARPA 2025-2027 dans notre supplément de données. Un résumé des 16 engagements du Plan se trouve à la page 4 du présent rapport. Notre PARPA est disponible sur notre site Web au www.cn.ca/fr/relations-autochtones.

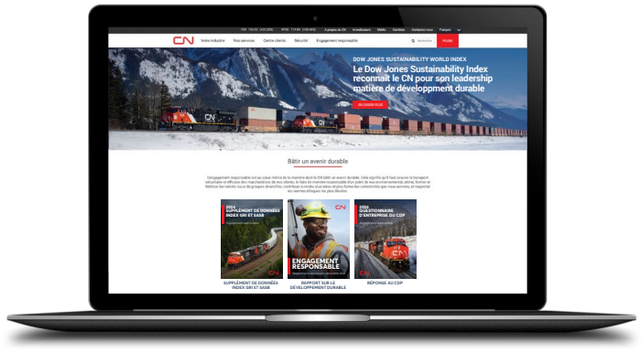

NOS PRIORITÉS

Nous appliquons les principes de l'importance relative et de l'inclusivité des intervenants pour prioriser les sujets importants pour notre entreprise et nos intervenants, ce qui nous aide à cibler nos priorités stratégiques, à peaufiner nos rapports et à orienter l'évolution de nos programmes de développement durable.

Nous avons effectué notre plus récente évaluation biennale de l'importance relative en 2022 et en 2023 afin de déterminer et de prioriser les sujets liés au développement durable. Notre processus s'est appuyé sur l'expertise d'un consultant tiers au cours de deux phases clés.

Détermination des sujets pertinents

Nous avons commencé par mettre à jour notre ancienne liste de sujets au moyen d'un examen de notre processus antérieur d'importance relative, des plus récentes priorités de la Gestion globale des risques (GRE) et des renseignements liés à la durabilité demandés par des tiers.

Nous avons ensuite sollicité des intervenants internes et externes afin d'obtenir leur point de vue et avons reçu les commentaires de 248 d'entre eux à l'aide d'une enquête électronique. Les résultats nous ont aidés à comprendre les sujets liés au développement durable qui influencent le plus leurs décisions ou les perspectives du CN. Divers groupes ont été appelés à participer à ce sondage : membres du personnel, fournisseurs, gouvernements, associations ferroviaires, clients, investisseurs, syndicats, Autochtones, groupes communautaires et organismes non gouvernementaux. Pour sélectionner ces intervenants, nous avons tenu compte de leur emplacement géographique, de leur influence et de leur intérêt envers notre entreprise.

NOTRE DIAGRAMME DES PRIORITÉS

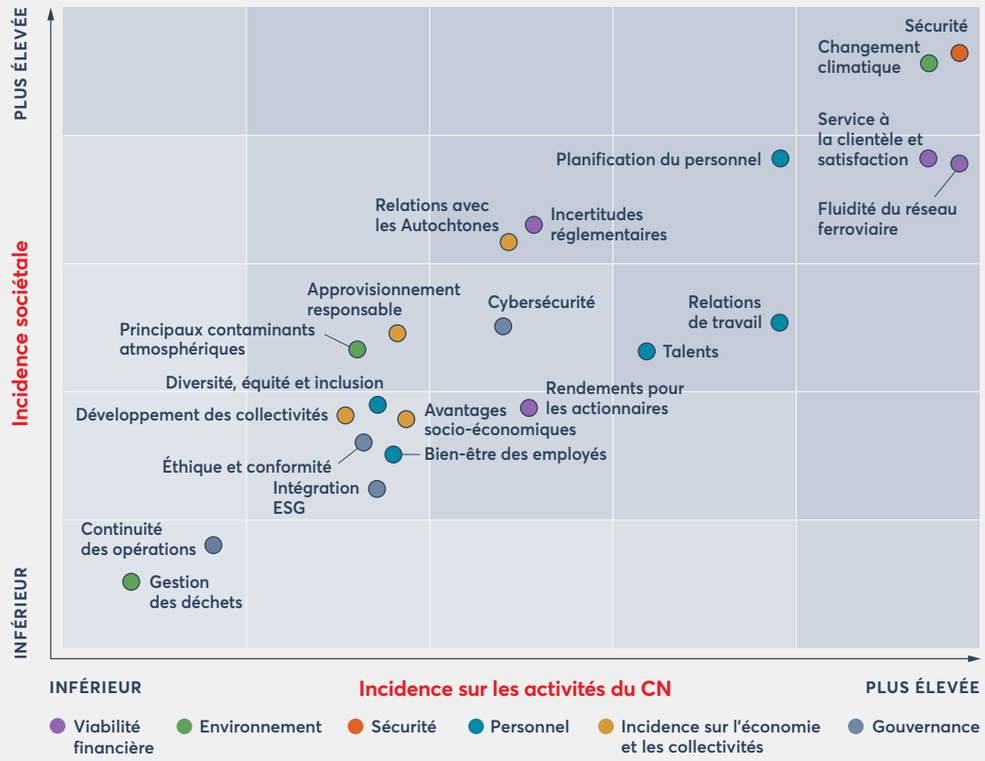

QU'EST-CE QUI A CHANGÉ DEPUIS 2020?

La plupart des thèmes liés au développement durable figurant dans le diagramme des priorités de cette année sont similaires à ceux du dernier rapport. Dans certains cas, nous avons renommé ou regroupé les sujets pour simplifier et cibler nos priorités. Par exemple, nous avons regroupé la culture et gestion de la sécurité, la santé et sécurité au travail, et la sécurité de l'exploitation en un seul sujet intitulé « sécurité ». Bien qu'il ne s'agisse pas de nouvelles préoccupations pour le CN, quelques sujets ont été ajoutés, y compris les relations de travail, la fluidité du réseau ferroviaire, l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), et l'incertitude réglementaire. Ces nouveaux sujets reflètent les priorités établies dans le cadre de notre processus décrit ci-dessous ainsi que l'évolution rapide du paysage réglementaire. Enfin, les droits de l'homme n'ont pas été considérés comme un sujet autonome, mais plutôt comme un sujet transversal omniprésent dans les activités de notre entreprise et pertinent pour tous nos sujets de développement durable.

Déterminer, évaluer et prioriser les impacts significatifs

Nous avons appliqué les principes de l'importance relative double et avons cerné des impacts réels et potentiels, négatifs et positifs dans l'ensemble de notre chaîne de valeur. L'importance de chaque impact a été évaluée conformément à notre cadre de GRE, en tenant compte de la probabilité et de la gravité de l'impact sur nos activités et sur la société, y compris l'économie, l'environnement et les personnes.

Les sujets les plus importants sont présentés sur notre diagramme des priorités ci-dessus et sont abordés dans nos rapports. Notre plus récent rapport sur le développement durable est disponible sur notre site Web, en plus de notre supplément annuel de données sur le développement durable, à l'adresse suivante : www.cn.ca/fr/engagement-responsable.

PROGRÈS EN REGARD DE NOS AMBITIONS

Domaine	Thème	Objectif	Rendement en 2024	Progression totale vers l'objectif
ENVIRONNEMENT	Émissions de GES [a]	Carboneutralité — Émissions de GES sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'ici 2050 : une réduction absolue des émissions de GES des domaines 1, 2 et 3 de 90 % d'ici 2050 par rapport à 2019 [b]	Réduction de nos émissions totales absolues de GES des domaines 1, 2 et 3 d'environ 4 % par rapport à 2023 [c]	20,9 %
		43 % — Réduction de l'intensité des émissions de GES des domaines 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2019 [b] [d]	Réduction de l'intensité de nos émissions de GES des domaines 1 et 2 d'environ 4 % par rapport à 2023	27,0 %
		40 % — Réduction de l'intensité des émissions de GES du domaine 3 pour les activités liées au carburant et à l'énergie d'ici 2030, par rapport à 2019 [b] [e]	Réduction de l'intensité de nos émissions de GES du domaine 3 liées aux activités de carburant et d'énergie d'environ 6 % par rapport à 2023	44,2 %
	Déchets	95 % — Déchets détournés des décharges chaque année	Nous avons détourné environ 95 % de nos déchets des décharges	100 %
	Biodiversité	3 millions — Arbres plantés sur notre réseau d'ici 2030 [f]	Nous avons planté environ 112 000 arbres en 2024, pour un total de 2,6 millions d'arbres depuis 2012	87 %
SÉCURITÉ	Sécurité personnelle	55 % — Réduction du taux de fréquence des blessures corporelles (par 200 000 heures-personnes) d'ici 2030 par rapport à 2019	Taux de fréquence des blessures de 1,06 (par 200 000 heures -personnes), une augmentation de 8 % par rapport à 2023 [g]	84 %
	Sécurité opérationnelle	45 % — Réduction du taux d'accidents (par million de trains-milles) d'ici 2030 par rapport à 2019	Taux d'accidents de 1,66 (par million de train-milles), une amélioration de près de 8 % par rapport à 2023 [g]	57 %
PERSONNEL	Cadres dirigeants	35 % — Femmes occupant des postes de direction d'ici 2027 (toutes vice-présidentes et postes de direction) [h] [i]	10 des 32 membres de la haute direction (31 %) s'identifient comme des femmes [j]	89 %
GOUVERNANCE	Conseil d'administration	Au moins 40 % — Administrateurs indépendants représentés par chacun des hommes et des femmes [h] [i]	5 des 10 administrateurs indépendants (50 %) s'identifient comme des femmes [j]	100 %
		Au moins 2 — Administrateurs indépendants proviennent de groupes sous-représentés, sans égard au genre [h] [i]	2 des 10 administrateurs indépendants (20 %) s'identifient comme membres de minorités visibles [j]	100 %

a) Le cheminement du CN vers la carboneutralité et d'autres cibles de réduction des émissions de GES pourrait ne pas être linéaire alors que nous faisons la transition vers un avenir à faibles émissions de carbone. Le CN fait le point sur les progrès vers l'atteinte de ses cibles d'émissions dans le Plan d'action climatique, qui est inclus dans la circulaire de sollicitation de procurations, qui est mis à jour chaque année.
b) La limite cible comprend les émissions et les absorptions liées aux terres provenant des matières premières bioénergétiques.
c) La cible relative aux émissions de GES dans l'ensemble de notre chaîne de valeur a d'abord été approuvée en 2024.
d) Dans le cadre de l'ancien modèle d'engagement de l'initiative Science-Based Targets (SBTI), un sous-ensemble d'entreprises s'est engagé à établir des objectifs à court terme fondés sur la climatologie, alignés sur une température bien inférieure à 2 °C au cours d'une période intérimaire, dans le cadre de leur engagement plus général de carboneutralité. Il y a un délai strictement imposé à ces entreprises pour porter leur ambition à 1,5 °C pour leurs objectifs à court terme dans un délai maximum de cinq ans à compter de la validation des objectifs à court terme. À ce stade, on s'attend à ce qu'ils décarbonisent conformément à leurs objectifs à long terme fondés sur la climatologie et alignés sur 1,5 °C.
e) Le CN s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre du domaine 3 attribuables à la consommation d'énergie et de carburant des parcs de locomotives, de camions et de navires de 40 % par tonnes brutes-milles d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. Le CN s'engage également à réduire toutes les autres émissions absolues de gaz à effet de serre du domaine 3 attribuables à la consommation d'énergie et de carburant de 27,5 % d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019.
f) En 2024, nous avons revu notre méthodologie pour inclure des projets qui n'étaient pas précédemment pris en compte dans notre progression réalisée. Ces initiatives comprenaient la contribution du CN aux projets Opération Renouvert par l'intermédiaire d'Arbres Canada et les dons qui ont été doublés grâce au programme 2 milliards d'arbres. Comme les arbres et les arbustes sont plantés ensemble, le nombre d'arbres plantés rapporté peut inclure des arbustes. Ainsi, nous avons mis à jour notre chiffre total de plantation entre 2012 et 2023.
g) Les statistiques de sécurité sont fondées sur des données estimées et continuent d'être retraitées à mesure que les données réelles s'établissent.
h) Les données divulguées proviennent des renseignements autodéclarés fournis par les administrateurs et les cadres dirigeants. Conformément à la législation sur la protection des renseignements personnels, ces renseignements ont été recueillis sur une base volontaire, et lorsqu'une personne donnée a choisi de ne pas répondre, le CN n'a fait aucune supposition et n'a pas attribué de données à cette personne.
i) Conformément à notre engagement envers de solides pratiques de gouvernance, en janvier 2024, nous avons révisé nos ambitions pour la représentation des groupes sous-représentés (représentant les femmes, les minorités visibles, les Autochtones [étant des membres des Premières nations, des Inuits ou des Métis] et les personnes handicapées) au sein du Conseil et dans des cadres dirigeants.
j) Les données concernant la représentation des groupes sous-représentés dans les postes de cadres dirigeants et au sein du conseil d'administration sont fournies en date du 10 mars 2025.

PLAN D'ACTION DU CN POUR LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES

Engagements 2024–2027

Le plan d'action pour la réconciliation avec les peuples autochtones (PARPA) du CN est guidé par un engagement à établir des relations respectueuses, durables et mutuellement avantageuses avec tous les peuples autochtones, tout en assurant le service à nos clients. Le PARPA est structuré autour de cinq piliers et comprend un total de 16 engagements pour faire progresser la réconciliation au cours des trois prochaines années, au Canada.

Pilier	Engagement
SENSIBILISATION À LA CULTURE ET ENGAGEMENT DU PERSONNEL	Améliorer les programmes de formation sur la sensibilisation culturelle afin de garantir une formation efficace pour l'ensemble de l'entreprise.
	Développer une stratégie de communication annuelle à l'échelle de l'entreprise sur la sensibilisation aux cultures autochtones pour transmettre efficacement ces informations aux membres du personnel.
	Intégrer de manière significative des éléments culturels autochtones dans les espaces de travail et les activités du CN afin de sensibiliser le personnel et de favoriser le respect des cultures autochtones.
PERSONNEL ET EMPLOI	Développer une stratégie pluriannuelle à l'échelle de l'entreprise pour attirer et retenir les membres du personnel autochtones, et assurer leur croissance professionnelle.
	Soutenir l'attraction et l'embauche de talents autochtones au moyen d'un recrutement ciblé.
	Augmenter la formation et la rétention des membres du personnel autochtones en offrant des opportunités de développement de carrière au CN.
RÉCONCILIATION ÉCONOMIQUE	Soutenir la réconciliation économique et améliorer les avantages pour les communautés autochtones.
	Investir dans la croissance et le développement des communautés et des entreprises autochtones afin de promouvoir des opportunités durables et mutuellement avantageuses.
	Faire connaître la stratégie du CN visant à soutenir la réconciliation économique avec les Autochtones.
ENGAGEMENT ET RELATIONS COMMUNAUTAIRES	Identifier des terres pouvant potentiellement être restituées aux communautés des Premières Nations.
	Améliorer les communications externes en mettant à jour la page Web des Relations avec les Autochtones.
	Mettre en place un processus officiel permettant aux communautés autochtones de transmettre leurs griefs par différents moyens.
	Accroître, renforcer et diversifier le programme d'investissements communautaires du CN.
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, SÉCURITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	Reconnaître l'importance de l'environnement sur le bien-être social, culturel et économique des Autochtones et travailler à protéger l'environnement où le CN exerce ses activités.
	Promouvoir la sécurité ferroviaire pour les communautés et augmenter la capacité des premiers répondants par l'éducation et la formation.
	Impliquer les Autochtones à la stratégie de développement durable du CN, en offrant des opportunités d'échange d'information et de commentaires.

À propos de notre PARPA

Le premier PARPA du CN fait partie de notre engagement à renforcer les liens avec les communautés autochtones, à favoriser des relations mutuellement bénéfiques et à créer des opportunités de collaboration significative sur le chemin vers une véritable réconciliation. Le PARPA du CN décrit des étapes concrètes, des engagements mesurables et une vision claire pour guider le CN dans son parcours de réconciliation au cours des trois prochaines années, au Canada. Grâce à ce plan, le CN vise à établir des partenariats durables, respectueux et à long terme avec les peuples autochtones au Canada.

Pour en savoir plus, téléchargez le PARPA 2025–2027 du CN.

TABLEAUX DE DONNÉES

Les données qui suivent s'appliquent au CN et à ses filiales, à moins d'indication contraire. Les filiales principales du CN sont énumérées à la page 3 de la Notice annuelle 2024 du CN, qui est disponible sur notre site Web à l'adresse suivante : www.cn.ca/fr/investisseurs/depots-reglementaires.

Données	Unité de mesure	*Exercice terminé le 31 décembre*	2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
À PROPOS DU CN								
MESURES DES ACTIVITÉS								
Wagons complets transportés	Milliers		**5 390**	5 436	5 697	5 701	201–1	000.A
Unités intermodales transportées [a]	Milliers		**2 115**	2 078	2 450	2 611	201–1	000.B
Milles de parcours	Nombre		**18 800**	18 800	18 600	19 500	201–1	000.C
Tonnes-milles commerciales (TMC) [b]	Millions		**235 538**	232 614	235 788	233 138	201–1	000.D
Tonnes-milles brutes (TMB) [c]	Millions		**457 694**	452 043	463 710	458 401	201–1	–

a) Les unités intermodales transportées constituent un sous-ensemble des wagons complets transportés.
b) Les TMC correspondent au mouvement commercial d'une tonne de marchandises sur une distance d'un mille. Les TMC sont calculées en multipliant le poids des envois en tonnes (ou le contenu en tonnes des wagons complets) par la distance parcourue en milles par ces envois (ou par ces wagons complets) sur les lignes de chemin de fer de la Compagnie. Le poids à vide des wagons n'est pas inclus dans ce calcul.
c) Les TMB correspondent au mouvement d'une tonne de marchandises ou de matériel sur une distance d'un mille. Les TMB sont calculées en multipliant le tonnage remorqué par la distance parcourue.

PROFIL DE L'ENTREPRISE

Le CN propulse l'économie, en acheminant annuellement en toute sécurité plus de 300 millions de tonnes de ressources naturelles, de produits manufacturés et de produits finis partout en Amérique du Nord pour ses clients. Grâce à son réseau ferroviaire de près de 20 000 milles et ses services de transport connexes, le CN relie les côtes est et ouest du Canada au Midwest américain et à la côte du golfe aux États-Unis, contribuant au commerce durable et à la prospérité des collectivités qu'il dessert depuis 1919.

PRODUITS D'EXPLOITATION DES GROUPES COMMERCIAUX [1]
(% des produits marchandises de 2024)

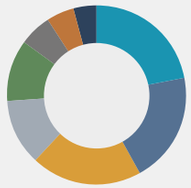

- 22 % Intermodal
- 20 % Produits pétroliers et chimiques
- 20 % Produits céréales et engrais
- 12 % Métaux et minéraux
- 11 % Produits forestiers
- 6 % Charbon
- 5 % Véhicules automobiles
- 4 % Autres produits d'exploitation

TRAFIC PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE [1]
(% du total des produits d'exploitation de 2024)

- 35 % Trafic transfrontalier
- 32 % Trafic d'outre-mer
- 17 % Trafic intérieur canadien
- 16 % Trafic intérieur américain

1) Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024. Des renseignements supplémentaires sur la performance de la Compagnie sont disponibles sur le site Web du CN au www.cn.ca, dans la section « Investisseurs ».

STATISTIQUES CLÉS POUR 2024 [1]

>300 M
TONNES DE MARCHANDISES ACHEMINÉES

17 G$
PRODUITS D'EXPLOITATION

3,5 G$
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS [2]

24 671
MEMBRES DU PERSONNEL
(à la fin de l'exercice)

18 800
MILLES DE PARCOURS

7 ports principaux
DESSERVIS EN AMÉRIQUE DU NORD

2) Net des sommes remboursées par les clients.

Données	Unité de mesure	*Exercice terminé le 31 décembre* 2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
ENVIRONNEMENT							
ÉMISSIONS							
Total des émissions de GES (domaines 1 et 2) [a) b) e)]	Tonnes métriques d'éq. CO_2	**4 924 798**	5 062 617	5 138 329	5 263 322	–	110a.1
Total des émissions de GES directes (domaine 1) [b)]	Tonnes métriques d'éq. CO_2	**4 838 442**	4 968 856	5 040 996	5 113 920	305–1	110a.1
Locomotives [c)]	Tonnes métriques d'éq. CO_2	**4 107 444**	4 309 099	4 392 493	4 443 218	305–1	110a.1
Camions en service intermodal (CNTL et TransX)	Tonnes métriques d'éq. CO_2	**163 136**	151 361	167 370	217 120	305–1	110a.1
Flotte de navires [d)]	Tonnes métriques d'éq. CO_2	**179 925**	172 347	154 558	146 860	305–1	110a.1
Parc de véhicules de service [e)]	Tonnes métriques d'éq. CO_2	**100 107**	96 200	70 831	74 195	305–1	110a.1
Matériel intermodal	Tonnes métriques d'éq. CO_2	**71 881**	62 297	77 680	76 711	305–1	110a.1
Émissions de combustibles divers	Tonnes métriques d'éq. CO_2	**215 949**	177 551	178 065	155 816	305–1	110a.1
Émissions de GES indirectes (domaine 2) [f)]	Tonnes métriques d'éq. CO_2	**86 356**	93 762	97 333	149 402	305–2	–
Autres émissions de GES indirectes (domaine 3) [g)]	Tonnes métriques d'éq. CO_2	**2 166 665**	2 315 493	2 154 140	2 252 438	305–3	–
Intensité des émissions de GES							
Total de l'intensité des émissions des domaines 1 et 2 (par produits marchandises ferroviaires)	Tonnes métriques d'éq. CO_2 par mille dollars de produits marchandises ferroviaires	**0,30**	0,31	0,31	0,38	305–4	–
Total de l'intensité des émissions des domaines 1 et 2 (par membre du personnel)	Tonnes métriques d'éq. CO_2 par membre du personnel	**200**	203	214	218	305–4	–
Impact du service							
Intensité des émissions du transport ferroviaire	Tonnes métriques d'éq. CO_2 par million de TMB	**8,97**	9,53	9,47	9,69	–	110a.1
Intensité des émissions du transport routier (CNTL et TransX)	Tonnes métriques d'éq. CO_2 par mille kilomètres parcourus	**1,07**	1,08	1,11	1,17	–	110a.1
Intensité des émissions de la flotte de navires [d)]	Tonnes métriques d'éq. CO_2 par million de tonnes-milles nettes	**18,30**	17,65	17,11	15,23	–	110a.1
MESURES CIBLES D'ÉMISSIONS FONDÉES SUR LA CLIMATOLOGIE							
Émissions de GES dans toute la chaîne de valeur (pour la cible de carboneutralité) [h)]	Tonnes métriques d'éq. CO_2	**7 091 464**	7 378 111	7 292 469	7 515 760	–	110a.2
Progrès vers l'objectif	Progression totale en %	**20,9**	17,3	N,A,	N,A,	–	110a.2
Intensité des émissions de GES des domaines 1 et 2 [i)]	Tonnes métriques d'éq. CO_2 par million de TMB	**10,25**	10,67	10,60	10,91	–	110a.2
Progrès vers l'objectif [j)]	Progression totale en %	**27,0**	18,6	20,1	13,8	–	110a.2
Intensité des émissions de GES du domaine 3 (provenant des activités liées au carburant et à l'énergie) [k)]	Tonnes métriques d'éq. CO_2 par million de TMB	**2,97**	3,16	3,16	3,28	–	110a.2
Progrès vers l'objectif [l)]	Progression totale en %	**44,2**	30,8	31,2	22,9	–	110a.2
Intensité des émissions de GES du domaine 3 (provenant du parc de locomotives, de camions et de navires)	Tonnes métriques d'éq. CO_2 par million de TMB	**2,83**	3,03	3,01	3,14	–	110a.2
Progrès vers l'objectif	Progression totale en %	**45,8**	31,9	32,9	24,1	–	110a.2
Émissions de GES du domaine 3 (provenant de véhicules de service, l'intermodal et de carburants divers)	Tonnes métriques d'éq. CO_2	**64 415**	64 274	69 896	68 384	–	110a.2
Progrès vers l'objectif	Progression totale en %	**23,9**	24,7	–5,0	3,0	–	110a.2
ÉNERGIE							
Consommation directe et indirecte totale de l'énergie au sein de l'entreprise [m)]	Mégawatt-heures	**19 587 772**	19 096 653	19 339 175	19 721 087	302–1	–
Consommation directe totale d'énergie	Mégawatt-heures	**19 200 604**	18 701 703	18 934 569	19 166 626	302–1	–
Diesel (utilisé pour les locomotives)	Mégawatt-heures	**16 052 807**	15 899 227	16 181 762	16 307 982	302–1	110a.3
Diesel (autre)	Mégawatt-heures	**1 943 125**	1 803 715	1 888 757	2 058 436	302–1	110a.3
Gaz naturel	Mégawatt-heures	**835 526**	625 396	542 621	514 486	302–1	110a.3
Autres carburants (propane, essence, kérosène, pétrole de chauffage, mazout, GPL)	Mégawatt-heures	**369 145**	373 365	321 430	285 722	302–1	110a.3
Consommation indirecte totale d'énergie – électricité	Mégawatt-heures	**387 168**	394 950	404 606	554 461	302–1	–

Données	Unité de mesure	Exercice terminé le 31 décembre	2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
ENVIRONNEMENT								
Consommation totale d'énergie renouvelable [m) n)]	Mégawatt-heures		**1 613 738**	631 783	628 171	605 755	302–1	110a.3
Consommation totale d'énergie non renouvelable	Mégawatt-heures		**17 974 034**	18 464 869	18 711 004	19 115 332	302–1	–
Rendement du carburant des locomotives	Gallons US de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB		**0,876**	0,874	0,867	0,884	302–3	–
Économie liée au rendement du carburant des locomotives [o)]	M$		**0**	0	25	12	–	–
AUTRES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES [p)]								
Oxyde d'azote (NO_x)	Kilotonnes		**47,23**	47.06	47.76	48.83	305–7	120a.1
Dioxyde de soufre (SO_x)	Kilotonnes		**1,03**	1.03	1.03	1.42	305–7	120a.1
Particules en suspension	Kilotonnes		**1,01**	1.01	1.01	1.07	305–7	120a.1
Hydrocarbures	Kilotonnes		**1,94**	1.92	1.97	2.01	305–7	120a.1
Monoxyde de carbone	Kilotonnes		**11,06**	11.00	11.22	11.40	305–7	120a.1
EFFLUENTS ET DÉCHETS								
Poids total des déchets produits [q)]	Tonnes métriques		**295 380**	294 244	265 549	345 549	306–3	–
Total de déchets dangereux produits	Tonnes métriques		**862**	776	529	637	306–3	–
Méthodes d'élimination								
Recyclage	Tonnes métriques		**798**	704	433	531	306–4	–
Récupération pour énergie	Tonnes métriques		**17**	28	31	14	306–4	–
Incinération (sans valorisation énergétique)	Tonnes métriques		**12**	12	11	5	306–5	–
Injection en puits profond	Tonnes métriques		**0**	0	0	0	306–5	–
Envoi à la décharge	Tonnes métriques		**25**	20	18	12	306–5	–
Traitement	Tonnes métriques		**9**	12	36	75	306–4	–
Évacuation de l'eau	Tonnes métriques		**0**	0	0	0	306–4	–
Stockage dans des cavernes	Tonnes métriques		**0**	0	0	0	306–4	–
Mélange de carburants résiduaires	Tonnes métriques		**0**	0	0	0	306–4	–
Total de déchets non dangereux produits	Tonnes métriques		**294 518**	293 468	265 020	344 912	306–3	–
Méthodes d'élimination								
Recyclage	Tonnes métriques		**152 735**	166 148	139 212	205 165	306–4	–
Récupération pour énergie	Tonnes métriques		**119 675**	99 913	100 299	117 001	306–4	–
Incinération (sans valorisation énergétique)	Tonnes métriques		**4**	35	15	23	306–5	–
Injection en puits profond	Tonnes métriques		**1 812**	317	283	325	306–5	–
Envoi à la décharge	Tonnes métriques		**13 861**	18 128	14 929	14 832	306–5	–
Traitement	Tonnes métriques		**6 431**	8 927	10 282	7 566	306–4	–
Évacuation de l'eau	Tonnes métriques		**0**	0	0	0	306–4	–
Stockage dans des cavernes	Tonnes métriques		**0**	0	0	0	306–4	–
Mélange de carburants résiduaires	Tonnes métriques		**0**	0	0	0	306–4	–
EAU								
Consommation d'eau à partir de sources municipales [r)]	Millions de litres		**2 215**	1 906	2 201	1 852	303–5	–

Données	Unité de mesure	*Exercice terminé le 31 décembre*	2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
ENVIRONNEMENT								
GESTION DE LA BIODIVERSITÉ ET DES TERRAINS								
Montants consacrés à l'évaluation et à la restauration des terrains	M$		**19**	19	26	26	–	–
Non-conformité et incidents environnementaux importants où des amendes ont été imposées [s]	Nombre		**2**	0	0	3	2–27	–
Valeur monétaire des amendes encourues pour non-conformité et incidents environnementaux importants [s]	M$		**8**	0	0	2,65	2–27	–
Passif environnemental accumulé à la fin de l'exercice [t]	M$		**56**	58	59	56	2–27	–

a) Les données sur les émissions de GES, domaines 1 et 2, sont regroupées selon une approche de contrôle opérationnel.
b) Les émissions de GES du domaine 1 comprennent les émissions ferroviaires et non ferroviaires. Le Protocole sur les GES a été appliqué. Nous avons mesuré le dioxyde de carbone, le méthane et les oxydes d'azote en utilisant les facteurs d'émissions et les potentiels de réchauffement de la planète tirés respectivement du Rapport d'inventaire national (1990–2022) d'Environnement et Changement climatique Canada et du Sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Les émissions du domaine 1 excluent les émissions directes de dioxyde de carbone provenant de l'utilisation de biocarburants.
c) À partir de 2024, une nouvelle méthodologie a été mise en œuvre où le CN a utilisé les volumes de biocarburants déclarés (c'est-à-dire les volumes de biodiesel et de diesel renouvelable), plutôt que d'estimer les volumes en fonction des taux de mélange réglementés de ces carburants. Cette nouvelle méthodologie n'a pas été appliquée aux années précédentes.
d) À compter de 2023, les émissions de la flotte de navires maritimes comprennent la flotte des Grands Lacs et les navires de Cogema.
e) À partir de 2023, des améliorations ont été apportées à la manière dont les données étaient capturées et traitées, ce qui a permis une représentation plus complète des types de carburant (et des émissions associées) au sein du parc des véhicules de service.
f) Nos émissions de GES du domaine 2 comprennent uniquement les émissions d'électricité. Le Protocole GES a été utilisé pour calculer les émissions de GES du domaine 2, couvrant le dioxyde de carbone, le méthane et l'oxyde nitreux. Les émissions du domaine 2 ont été calculées en utilisant une méthode basée sur la localisation. À partir de 2022, le CN a adopté une approche hybride, utilisant à la fois les données de dépenses et de consommation (les années 2021 et précédentes n'ont pas été mises à jour). Les données de consommation (kWh) ont été utilisées pour plus de 200 des plus grands comptes de services publics du CN. Les données de consommation ont été multipliées directement par les facteurs d'émission du Rapport d'inventaire national d'Environnement et Changement climatique Canada et de la Base de données intégrée des émissions et des ressources de production (eGRID) de l'EPA des États-Unis pour déterminer les émissions en tonnes de CO_2e. Pour le reste des comptes, les données de dépenses ont d'abord été converties en consommation (kWh) en appliquant un taux de service public spécifique du CN ($/kWh) par localisation (basé sur les moyennes pondérées de certains comptes et les taux de service public disponibles publiquement). La consommation résultante (kWh) a ensuite été utilisée pour déterminer les émissions en tonnes de CO_2e, comme décrit ci-dessus.
g) Nos émissions de GES du domaine 3 incluent les émissions provenant de la production de carburant (associées à nos locomotives, camions, navires, véhicules de service, matériel intermodal et combustibles divers), des biens et services achetés, des biens d'équipement, des déchets générés par les opérations, des activités de transport et de distribution en amont et en aval. À partir de 2024, le CN a élargi l'inventaire du domaine 3 pour inclure les déplacements des employés, inclus dans l'ambition de carboneutralité du CN. Les années précédentes (2020–2023) n'ont pas été révisées pour les émissions liées aux déplacements des employés. En 2023, le CN a révisé les données du domaine 3 pour 2020–2022 afin d'inclure des émissions supplémentaires provenant du matériel intermodal et de combustibles divers. Les émissions ont été calculées en utilisant des facteurs d'émission standard multipliés par les niveaux d'activité ou les dépenses en dollars.
h) La cible du CN de carboneutralité inclut les émissions des domaines 1, 2 et 3. À partir de 2024, les déplacements des employés ont été ajoutés aux émissions de GES du domaine 3. La limite cible comprend les émissions et les absorptions liées aux terres provenant des matières premières bioénergétiques.
i) Les émissions de GES correspondent au total des domaines 1 et 2. Les TMB comprennent les déplacements des trains, des camions et des navires. Les TMB pour les camions et les navires sont estimées en fonction des chargements de camions et des tonnes-milles respectivement.
j) Le CN a un objectif fondé sur la climatologie pour réduire de 43%, d'ici 2030, ses émissions des domaines 1 et 2 par million de TMB, l'année de base étant 2019. Dans le cadre de l'ancien modèle d'engagement de la SBTi (disponible entre juin 2019 et octobre 2021), un sous-ensemble d'entreprises s'est engagé à établir des objectifs à court terme fondés sur la climatologie, alignés sur des valeurs bien inférieures à 2 °C sur une période intérimaire, dans le cadre de leur engagement plus large en faveur de la carboneutralité (Option 2 de la campagne Ambition commerciale pour 1,5 °C). Il y a un délai strictement imposé à ces entreprises pour porter leur ambition à 1,5 °C pour leurs objectifs à court terme dans un délai maximum de cinq ans à compter de la validation des objectifs à court terme. À ce stade, on s'attend à ce qu'ils décarbonisent conformément à leurs objectifs à long terme fondés sur la climatologie et alignés sur 1,5 °C. La limite cible comprend les émissions et les absorptions liées aux terres provenant des matières premières bioénergétiques.
k) Les émissions de GES du domaine 3 provenant des activités liées au carburant et à l'énergie sont basées sur les TMB pour le rail, le camionnage et les navires, avec des estimations pour le camionnage et les navires basées respectivement sur les données de chargements de camions et de tonnes-milles. À partir de 2023, le CN a révisé les données du domaine 3 pour 2020–2022 afin de les aligner avec l'année de référence 2019, en incorporant des émissions supplémentaires provenant du matériel intermodal et des combustibles divers.
l) Le CN s'engage à réduire de 40 % les émissions de GES du domaine 3 couvrant les activités liées au carburant et à l'énergie des flottes de locomotives, de camions et de navires par tonne-mille brute d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019. Le CN s'engage également à réduire de 27,5 % toutes les autres émissions absolues de GES du domaine 3 provenant des activités liées au carburant et à l'énergie d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2019.
m) La consommation d'énergie désigne le carburant et l'électricité consommés par l'entreprise. Les conversions en MWh des volumes de carburant sont fondées sur les facteurs de conversion de Ressources naturelles Canada et comprennent les volumes de biocarburants. À partir de 2022, les MWh d'électricité ont été déterminés à l'aide des données sur la consommation de plus de 200 des plus importants comptes de services publics du CN, en combinaison avec la consommation estimée pour le reste des comptes à partir des données sur les factures de services publics en utilisant le tarif de service public spécifique du CN ($/kWh) par emplacement (en fonction des moyennes pondérées de certains comptes et les tarifs des services publics disponibles publiquement).
n) L'énergie renouvelable consommée comprend le biocarburant utilisé dans nos locomotives ainsi que l'électricité provenant de sources d'énergie à intensité carbonique faible, selon l'emplacement.
o) Les économies annuelles de carburant en gallons ont été estimées en fonction du gain d'efficacité énergétique en gallons par TMB multiplié par les TMG pour cette année. Les économies de coûts connexes ont ensuite été estimées en multipliant les gallons de carburant économisés par le prix moyen du carburant pour l'année précédente. En 2024, CN a révisé les économies d'efficacité énergétique des locomotives de 2021 pour les aligner avec les données historiques mises à jour sur l'efficacité énergétique des locomotives.
p) La méthodologie de calcul des émissions Principaux contaminants atmosphériques (PCA) rapportées comme Autres émissions atmosphériques pour la flotte de locomotives suit la méthodologie appliquée pour la surveillance des émissions de locomotives de l'Association des chemins de fer du Canada (RAC). Les émissions de PCA pour la flotte de camions sont calculées en utilisant des facteurs d'émission du modèle 2024 de gaz à effet de serre, d'émissions réglementées et de consommation d'énergie dans les transports (GREET) et d'un rapport de l'EPA des États-Unis (Émissions moyennes des camions lourds en service, octobre 2008). Les facteurs d'émission de la Société des architectes navals et des ingénieurs marins sont utilisés pour calculer les PCA pour la flotte maritime. Les PCA incluent les locomotives ferroviaires, les camions intermodaux (CNTL, TransX) et les navires (flotte des Grands Lacs). Les années précédentes ont été révisées en raison des améliorations du processus de collecte de données, ce qui a permis d'obtenir un inventaire de carburant plus complet pour la flotte de locomotives. En 2024, les émissions de NO_x, SO_x et autres émissions ferroviaires significatives pour le Canada et les États-Unis, précédemment rapportées séparément, ont été combinées. Les années précédentes ont été mises à jour pour refléter ce changement afin de permettre la comparabilité.
q) Le poids total des déchets générés comprend des matériaux tels que les traverses de chemin de fer, la ferraille, les batteries au plomb des locomotives et les déchets générés par les opérations ferroviaires quotidiennes. Ces données sont fournies annuellement par nos sous-traitants en élimination des déchets. Lorsque les données n'étaient pas disponibles, des estimations ont été faites sur la base des normes de l'industrie. Les définitions des déchets dangereux et non dangereux sont basées sur les réglementations fédérales, provinciales et étatiques, que nous évaluons au cas par cas en fonction de l'état des déchets. Les méthodes d'élimination des déchets et les quantités associées nous sont fournies par nos sous-traitants en élimination des déchets.
r) La consommation d'eau a été estimée à partir des données tirées des factures de services publics en appliquant le coût moyen de l'eau par mètre cube en Amérique du Nord.
s) Les amendes déclarées découlent de la non-conformité ou d'incidents environnementaux importants qui se sont produits au cours des années de déclaration précédentes, mais qui ont été payées au cours de l'année civile indiquée. En 2024, le CN a accepté la responsabilité et a réglé deux accusations en vertu de la Loi sur les pêches relatives à deux déraillements survenus en 2015, qui ont entraîné le rejet de substances nocives dans des eaux fréquentées par des poissons, et a accepté de payer l'amende de 8 millions de dollars canadiens. En 2015, le CN a répondu à deux déraillements importants le long de sa subdivision Ruel, dans le nord de l'Ontario. Le premier a eu lieu le 14 février dans une zone reculée près de Gladwick, en Ontario, et le second le 7 mars à Gogama, en Ontario. Le CN a immédiatement mis en œuvre des plans d'intervention d'urgence et a mené des efforts de confinement et de restauration complets et efficaces pour atténuer les impacts environnementaux. Les travaux de restauration comprenaient la restauration de ruisseaux, de zones humides et d'habitats de poissons, ainsi que la revégétalisation avec des espèces indigènes. La surveillance post-restauration montre une réimplantation réussie de la végétation et la présence de poissons et de la faune dans les zones restaurées. Les amendes payées en 2021 comprenaient les suivantes : 1) En 2017, en réponse aux accusations provinciales, CN a payé 100 000 $ et en réponse aux accusations fédérales, CN a payé 2,5 millions $. 2) En 2019, en réponse à une accusation provinciale, CN a payé 54 806 $.
t) Le passif environnemental accumulé à la fin de l'exercice comprend le montant en dollars des amendes ou pénalités environnementales non payées par CN à la fin de la période de déclaration annuelle.

Données	Unité de mesure	*Exercice terminé le 31 décembre* 2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
SÉCURITÉ							
COMITÉS CONJOINTS PATRONAUX-SYNDICAUX : COMITÉS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ (S ET S)							
Nombre de comités S et S patronaux-syndicaux [a]	Nombre	**77**	78	72	79	403-4	–
Effectif représenté par les comités S et S conjoints [b]	% du personnel total	**89**	88	88	89	403-4	–
ACCIDENTS DU TRAVAIL [c]							
Taux total d'incidents déclarables (TRIR) [d]	Taux	**2,74**	2,49	2,60	2,87	403-9	320a.1
Taux de fréquence des blessures – Méthodologie de la Federal Railroad Administration (FRA) [e]	Taux	**1,06**	0,98	1,10	1,36	403-9	320a.1
Canada	Taux	**1,08**	0,95	1,07	1,31	403-9	320a.1
États-Unis	Taux	**1,04**	1,08	1,13	1,47	403-9	320a.1
Femmes [f]	Taux	**0,89**	0,41	0,73	1,07	403-9	320a.1
Hommes [f]	Taux	**1,09**	1,05	1,13	1,39	403-9	320a.1
Taux de fréquence des blessures chez les travailleurs contractuels [g]	Nombre	**19**	17	26	24	403-9	320a.1
Taux de fréquence des blessures avec arrêt de travail – Methodologie de la FRA [h]	Taux	**0,78**	0,65	0,80	0,98	403-9	320a.1
Canada	Taux	**0,74**	0,57	0,72	0,85	403-9	320a.1
États-Unis	Taux	**0,87**	0,84	0,99	1,33	403-9	320a.1
Femmes [f]	Taux	**0,74**	0,25	0,63	0,76	403-9	320a.1
Hommes [f]	Taux	**0,78**	0,69	0,82	1,01	403-9	320a.1
DÉCÈS							
Personnel en service [i]							
Canada	Nombre	**1**	1	0	1	403-9	320a.1
États-Unis	Nombre	**0**	1	0	0	403-9	320a.1
Femmes [f]	Nombre	**0**	0	0	0	403-9	320a.1
Hommes [f]	Nombre	**1**	2	0	1	403-9	320a.1
Taux de fréquence des accidents mortels [j]	Taux	**0,01**	0,01	0,00	0,00	403-9	320a.1
Travailleurs contractuels							
Accidents mortels chez les travailleurs contractuels [k]	Nombre	**0**	0	0	0	403-9	320a.1
ACCIDENTS DE TRAIN [c]							
Accidents liés aux trains [l]	Nombre	**473**	577	640	516	–	540a.1
Accidents de train – Methodologie de la FRA [m]	Nombre	**118**	125	142	117	–	540a.1
Taux de fréquence des accidents de train – Methodologie de la FRA [n]	Taux	**1,66**	1,80	2,10	1,84	–	540a.1
Accidents de train selon le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) [o]	Nombre	**204**	216	251	211	–	540a.1
Taux de fréquence des accidents de train selon le BST [p]	Taux	**4,01**	4,40	5,30	4,76	–	540a.1
Accidents aux passages à niveau	Nombre	**191**	183	204	182	–	540a.1
Taux de fréquence des accidents aux passages à niveau [q]	Taux	**2,69**	2,64	3,02	2,87	–	540a.1
Accidents liés aux intrusions	Nombre	**65**	75	62	61	–	540a.1
Taux de fréquence des accidents liés aux intrusions	Taux	**0,92**	1,08	0,92	0,96	–	540a.1

Données	Unité de mesure	*Exercice terminé le 31 décembre*	2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
SÉCURITÉ								
Décès – Collision d'un train et d'un véhicule [r)]	Nombre		**14**	19	10	13	–	540a.1
Blessures – Collision d'un train et d'un véhicule [s)]	Nombre		**40**	35	71	54	–	540a.1
Accidents liés aux trains entraînant des rejets de matières dangereuses [t)]	Nombre		**3**	4	3	1	–	540a.2
Rejets de matières dangereuses ne résultant pas d'un accident [u)]	Nombre		**52**	51	39	45	–	540a.2
DÉVERSEMENTS IMPORTANTS								
Déversements importants [v)]	Nombre		**1**	2	8	16	306–3	–
RECOMMANDATIONS DE LA FRA [c)]								
Nombre d'infractions visées par des recommandations de la FRA [w)]	Nombre		**192**	137	266	123	–	540a.3
INSPECTIONS DE LA VOIE								
Fréquence des inspections internes de l'intégrité des rails [x)]	Taux		**1,77**	1,77	1,78	1,77	–	540a.4

a) Les comités conjoints patronaux–syndicaux sur la santé et la sécurité existent à l'échelle locale partout au Canada.
b) Le pourcentage d'effectif représenté par les comités S et S conjoints est basé sur le nombre total de membres du personnel.
c) Les statistiques sur la sécurité de 2024 sont fondées sur des données estimées et continuent d'être retraitées à mesure que les données réelles s'établissent. Certaines données pour 2023 ont été retraitées pour refléter les données de sécurité les plus à jour.
d) Le taux total d'incidents déclarables est une mesure des blessures et maladies liées au travail à déclarer. Le taux est calculé comme le nombre total d'incidents à déclarer multiplié par 200 000, puis divisé par le nombre total d'heures travaillées pendant la période de référence. Les incidents à déclarer comprennent tous les événements liés à la sécurité signalés par les employés. Le taux total d'incidents déclarables concerne uniquement les activités ferroviaires du CN, à l'exclusion de ses filiales en propriété exclusive. Le taux de 2023 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.
e) Le taux de fréquence des blessures selon la méthodologie de la FRA reflète la fréquence des blessures, multipliée par 200 000, divisée par le nombre total d'heures travaillées. Les blessures se limitent aux blessures corporelles qui obligent les employés à perdre du temps de travail, à modifier leurs tâches normales ou à recevoir des soins médicaux autres que les premiers soins mineurs. Le nombre total d'heures travaillées de tous les employés, à l'exclusion des entrepreneurs, excluent les congés annuels et les congés de maladie. En 2024, 80 % des blessures à déclaration obligatoire représentaient : une entorse ou foulure (28,8 %), une partie du corps douloureuse (17,7 %), une coupure/lacération/abrasion (16,8 %), une fracture (10,1 %) et une ecchymose ou contusion (6,7 %). Les 19,8 % restants couvraient plus de 86 types de blessures différentes.
f) Les données divulguées proviennent des renseignements autodéclarés fournis par les employés. Conformément à la législation sur la protection des renseignements personnels, ces renseignements ont été recueillis sur une base volontaire, et lorsqu'une personne donnée a choisi de ne pas répondre, le CN n'a fait aucune supposition et n'a pas attribué de données à cette personne.
g) Les blessures subies par un travailleur contractuel reflètent les blessures personnelles présentées par un employé d'un fournisseur de services tiers alors qu'il effectuait des travaux pour le compte du CN à ISN, une entreprise spécialisée dans la gestion des renseignements sur les entrepreneurs et les fournisseurs, et comprennent toutes les blessures personnelles signalées à ISN. Le CN ne cherche pas à catégoriser davantage les renseignements fournis pour inclure uniquement, par exemple, les blessures qui respectent la méthodologie de la FRA. Les données de 2023 ont été révisées pour refléter les données de sécurité les plus récentes.
h) Le taux de fréquence des blessures avec arrêt de travail reflète une blessure qui entraîne des jours civils d'absence du travail, tel que recommandé par un médecin. Le taux reflète le nombre total de blessures ayant entraîné l'arrêt de travail, multiplié par 200 000, divisé par le nombre total d'heures travaillées par l'employé pendant la période de référence. Les ratios de 2023 pour le Canada, les États–Unis et les hommes ont été révisés pour refléter les données de sécurité les plus récentes.
i) Les décès ne concernent que les activités ferroviaires du CN, à l'exclusion de ses filiales en propriété exclusive.
j) Le taux de fréquence des accidents mortels est une mesure des décès liés au travail. Il représente le nombre total d'incidents à déclarer multiplié par 200 000, puis divisé par le nombre total d'heures travaillées pendant la période de référence. Le taux de fréquence des accidents mortels ne concerne que les activités ferroviaires du CN, à l'exclusion de ses filiales en propriété exclusive.
k) Les accidents mortels chez les travailleurs contractuels sont des incidents ayant entraîné le décès d'un membre du personnel d'un fournisseur de services tiers, alors qu'il effectuait un travail pour le CN.
l) Un incident ou un accident lié à un train désigne tout événement impliquant du matériel roulant dans un déraillement ou dans une collision avec un autre matériel roulant. Un déraillement survient lorsqu'une ou plusieurs roues du matériel roulant quittent la surface de roulement normale d'un rail. Une collision survient lorsqu'un matériel roulant heurte involontairement un autre matériel roulant. Le nombre de 2023 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.
m) Conformément à la méthodologie de la FRA, les accidents de train se réfèrent à un sous–ensemble d'incidents liés aux trains et incluent uniquement les événements impliquant des dommages dépassant une valeur monétaire spécifique fixée par la FRA. Le seuil de déclaration a été de 11 200 $ US en 2021, 11 300 $ US en 2022, 11 500 $ US en 2023 et 12 000 $ US en 2024. Le nombre d'accidents de 2023 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.
n) Le taux de fréquence des accidents de train selon la méthodologie de la FRA tient compte du nombre d'accidents de train entraînant des dommages qui dépassent un seuil monétaire précis fixé par la FRA (voir note m), multiplié par 1 000 000, puis divisé par le nombre total de milles parcourus par le train pendant la période de référence. Le taux de 2023 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.
o) Le nombre d'accidents de train selon le BST de 2023 a été révisé pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité. Les données rapportées couvrent uniquement les opérations au Canada.
p) Le taux de fréquence des accidents de train selon le BST reflète le nombre d'accidents de train ayant causé des dommages, multiplié par 1 000 000, divisé par le nombre total de milles parcourus pendant la période de référence. Le taux de 2023 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité. Les données rapportées couvrent uniquement les opérations au Canada.
q) Le taux de fréquence des accidents aux passages à niveau est défini comme un impact entre du matériel ferroviaire et un usager de la route à un passage à niveau. Un passage à niveau désigne : 1) un endroit où une voie publique, une route, une rue ou un chemin privé, y compris les trottoirs connexes, croise une ou plusieurs voies ferrées; ou 2) un endroit où un sentier expressément autorisé par une autorité publique ou un transporteur ferroviaire (pour la circulation autre que routière, soit les piétons, les cyclistes et autres), et non connexe à une voie publique, une route, une rue ou une route privée, croise une ou plusieurs voies ferrées. Le taux de 2023 a été retraité pour refléter les données les plus à jour sur la sécurité.
r) Collisions de train et de véhicule routier qui entraînent un décès.
s) Collisions de train et de véhicule qui entraînent des blessures.
t) Les accidents liés aux trains entraînant des rejets de matières dangereuses sont définis comme des incidents entraînant des rejets de matières dangereuses (États–Unis) ou de marchandises dangereuses (Canada), à partir d'un contenant pendant le transport par train et qui doivent être déclarées aux organismes de réglementation ou aux agences gouvernementales.
u) Les rejets de matières dangereuses ne résultant pas d'un accident désignent les rejets non intentionnels de matières dangereuses (États–Unis) ou de marchandises dangereuses (Canada) à partir d'un contenant pendant le transport. Ces événements ne sont pas liés à un accident ferroviaire et peuvent résulter d'une défaillance du matériel roulant ou de matériaux mal arrimés.
v) Les déversements importants comprennent tous les incidents déclarés impliquant des employés ou des entrepreneurs du CN, qui entraînent le rejet non intentionnel de matières dangereuses (États–Unis), de marchandises dangereuses (Canada) ou de matières qui peuvent avoir des répercussions négatives sur l'environnement. Les déversements comprennent les événements impliquant un rejet accidentel, un déversement ou une fuite, un déraillement ou un incident de cour de triage ou de ligne principale, ou résultant de la défaillance d'un contenant. Les valeurs déclarées se limitent aux rejets importants lorsqu'une matière a été rejetée au–delà des seuils de déclaration réglementaires locaux.
w) Le nombre de défauts de violation recommandés est basé sur les rapports d'inspection écrits par les inspecteurs de la FRA avec des violations recommandées. La FRA n'a pas traité toutes les violations recommandées rédigées par les inspecteurs. Les données rapportées couvrent uniquement les opérations aux États–Unis.
x) La fréquence des inspections internes de l'intégrité des rails représente le nombre d'inspections hebdomadaires multiplié par le nombre de milles parcourus sur une voie, divisé par le nombre total de milles parcourus sur la voie principale.

Données	Unité de mesure	*Exercice terminé le 31 décembre*	2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
PERSONNEL								
EFFECTIF TOTAL								
Nombre total de membres du personnel (fin de l'exercice) [a]	Nombre		**24 671**	24 987	23 971	22 604	2–7	000.E
Personnel du CN	Nombre		**22 879**	23 118	22 204	20 899	2–7	–
Membres du personnel ayant signé un contrat à durée déterminée	Nombre		**71**	66	33	38	2–7	–
Personnel des filiales en propriété exclusive du CN	Nombre		**1 721**	1 803	1 734	1 667	2–7	–
MEMBRES DU PERSONNEL PAR RÉGION ET SEXE [b]								
Canada	Nombre		**16 397**	16 571	15 883	14 851	2–7	–
États-Unis	Nombre		**6 482**	6 547	6 321	6 048	2–7	–
Femmes [c]	Nombre		**1 997**	1 946	1 828	1 710	2–7	–
Hommes [c]	Nombre		**20 882**	21 172	20 376	19 189	2–7	–
MEMBRES DU PERSONNEL CONTRACTUELS								
Contrat permanent [(b)]	Nombre		**22 879**	23 118	22 204	20 899	2–7	–
Femmes [c]	Nombre		**1 997**	1 946	1 828	1 710	2–7	–
Hommes [c]	Nombre		**20 882**	21 172	20 376	19 189	2–7	–
Contrat à durée déterminée	Nombre		**71**	66	33	38	2–7	–
Femmes [c]	Nombre		**28**	24	16	24	2–7	–
Hommes [c]	Nombre		**43**	42	17	14	2–7	–
CONVENTIONS COLLECTIVES [b]								
Employés du CN couverts par des conventions collectives	% personnel du CN		**79**	81	81	80	2–30	–
RECRUTEMENT [b]								
Candidatures (par le site Web du CN)	Nombre		**215 922**	218 444	183 715	136 481	–	–
Nombre total de nouveaux membres du personnel	Nombre		**2 708**	3 432	3 031	2 071	401–1	–
Pourcentage de nouveaux membres du personnel	% personnel du CN		**12**	15	14	10	401–1	–
Embauches internes [d]	% de postes vacants pourvus par des candidats internes		**29**	23	25	34	401–1	–
Groupes d'âge [c]								
Moins de 30 ans	Nombre de nouveaux membres du personnel du CN		**1 360**	1 667	1 531	1 039	401–1	–
	% de nouveaux membres du personnel du CN		**50**	49	51	50	401–1	–
Entre 30 et 50 ans	Nombre de nouveaux membres du personnel du CN		**1 228**	1 577	1 372	947	401–1	–
	% de nouveaux membres du personnel du CN		**45**	46	45	46	401–1	–
Plus de 50 ans	Nombre de nouveaux membres du personnel du CN		**120**	188	128	85	401–1	–
	% de nouveaux membres du personnel du CN		**4**	5	4	4	401–1	–

Données	Unité de mesure	*Exercice terminé le 31 décembre*	2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
PERSONNEL								
Sexe [c]								
Femmes	Nombre de nouveaux membres du personnel du CN		**312**	399	311	238	401–1	–
	% de nouveaux membres du personnel du CN		**12**	12	10	11	401–1	–
Hommes	Nombre de nouveaux membres du personnel du CN		**2 396**	3 033	2 720	1 833	401–1	–
	% de nouveaux membres du personnel du CN		**88**	88	90	89	401–1	–
Région								
Canada	Nombre de nouveaux membres du personnel du CN		**2 230**	2 719	2 355	1 799	401–1	–
	% de nouveaux membres du personnel du CN		**82**	79	78	87	401–1	–
États-Unis	Nombre de nouveaux membres du personnel du CN		**478**	713	676	272	401–1	–
	% de nouveaux membres du personnel du CN		**18**	21	22	13	401–1	–
ROULEMENT DE PERSONNEL [b) e)]								
Roulement total du personnnel	Nombre		**2 073**	2 460	2 669	2 942	401–1	–
Taux de roulement de personnel	% du personnel du CN		**9,1**	10,6	12,0	14,1	401–1	–
Roulement total volontaire du personnel	Nombre		**986**	1 270	1 509	1 415	401–1	–
Taux de roulement de personnel	% du personnel du CN		**4,3**	5,5	6,8	6,8	401–1	–
Groupes d'âge [c]								
Moins de 30 ans	Nombre		**618**	732	717	680	401–1	–
	% du personnel du CN		**2,7**	3,2	3,2	3,3	401–1	–
Entre 30 et 50 ans	Nombre		**996**	1 245	1 309	1 409	401–1	–
	% du personnel du CN		**4,4**	5,4	5,9	6,7	401–1	–
Plus de 50 ans	Nombre		**459**	483	643	853	401–1	–
	% du personnel du CN		**2,0**	2,1	2,9	4,1	401–1	–
Sexe [c]								
Femmes	Nombre		**209**	247	319	346	401–1	–
	% du personnel du CN		**0,9**	1,1	1,4	1,7	401–1	–
Hommes	Nombre		**1 864**	2 213	2 350	2 596	401–1	–
	% du personnel du CN		**8,1**	9,6	10,6	12,4	401–1	–
Région								
Canada	Nombre		**1 709**	2 014	2 097	2 262	401–1	–
	% du personnel du CN		**7,5**	8,7	9,4	10,8	401–1	–
États-Unis	Nombre		**364**	446	572	680	401–1	–
	% du personnel du CN		**1,6**	1,9	2,6	3,3	401–1	–

Données	Unité de mesure	*Exercice terminé le 31 décembre*	2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
PERSONNEL								
TAUX D'ABSENTÉISME [b) f)]								
Femmes [c)]	% d'heures d'absence sur les heures de service		**3,7**	3,7	3,1	2,6	–	–
Hommes [c)]	% d'heures d'absence sur les heures de service		**3,7**	3,7	2,9	2,4	–	–
Canada	% d'heures d'absence sur les heures de service		**4,7**	4,8	3,6	3,0	–	–
États-Unis	% d'heures d'absence sur les heures de service		**1,3**	1,2	1,2	1,1	–	–
FORMATION ET INSTRUCTION [b)]								
Total des heures de formation	Nombre des heures		**1 040 486**	1 247 226	890 037	912 300	–	–
Moyenne des heures de formation								
Personnel	Moyenne des heures		**49**	51	36	40	404–1	–
Femmes [c)]	Moyenne des heures		**33**	35	23	23	404–1	–
Hommes [c)]	Moyenne des heures		**51**	53	37	42	404–1	–
Personnel de direction	Moyenne des heures		**22**	26	16	17	404–1	–
Personnel syndiqué	Moyenne des heures		**57**	58	41	47	404–1	–
ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA PERFORMANCE ET DÉVELOPPEMENT DE CARRIÈRE								
Membres du personnel de direction faisant l'objet d'une évaluation	% de membres du personnel de direction		**100**	100	100	100	404–3	–
ENGAGEMENT DES MEMBRES DU PERSONNEL [g)]								
Engagement global des employés	% des membres du personnel du CN activement engagés		**60**	59	56	49	–	–
Couverture des données	% du personnel du CN		**65**	59	58	52	–	–
Engagement de la direction	% des employés de la direction du CN activement engagés		**74**	71	66	52	–	–
Couverture des données	% du nombre total des employés de la direction du CN		**97**	97	94	88	–	–
Engagement des syndiqués	% des employés syndiqués du CN activement engagés		**51**	51	49	46	–	–
Couverture des données	% du nombre total des employés syndiqués du CN		**55**	48	49	43	–	–
REPRÉSENTATION DU PERSONNEL [b) c)]								
Femmes	% du personnel du CN		**9**	8	8	8	405–1	–
Femmes occupant des postes de direction dans des fonctions génératrices de produits [h)]	% des postes de direction dans des fonctions génératrices de produits		**39**	38	32	33	–	–
Femmes occupant des postes en STIM [i)]	% des postes en STIM		**20**	21	21	21	–	–
Ethnicité aux États-Unis [j)]	% du personnel du CN aux États-Unis							
Caucasien	% du personnel du CN aux États-Unis		**75,4**	77,1	77,6	78,9	405–1	–
Noir / Afro-américain	% du personnel du CN aux États-Unis		**14,4**	14,4	14,5	13,7	405–1	–
Hispanique / Latin	% du personnel du CN aux États-Unis		**5,7**	5,4	5,0	4,7	405–1	–
Asiatique	% du personnel du CN aux États-Unis		**0,6**	0,6	0,6	0,6	405–1	–
Indien d'Amérique / Autochtone de l'Alaska	% du personnel du CN aux États-Unis		**0,7**	0,7	0,8	0,7	405–1	–
Natif d'Hawaii / Insulaire du Pacifique	% du personnel du CN aux États-Unis		**0,1**	0,1	0,1	0,1	405–1	–
Deux ethnies ou plus	% du personnel du CN aux États-Unis		**1,3**	1,5	1,2	1,1	405–1	–
Ne souhaite pas s'identifier	% du personnel du CN aux États-Unis		**0,2**	0,2	0,2	0,2	405–1	–

Données	Unité de mesure	*Exercice terminé le 31 décembre*	2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
PERSONNEL								
Représentation du personnel au Canada								
Femmes	% du personnel du CN au Canada		**10,3**	9,8	9,6	9,6	405–1	–
Peuples autochtones [k]	% du personnel du CN au Canada		**5,7**	5,7	5,6	5,6	405–1	–
Personnes handicapées [l]	% du personnel du CN au Canada		**5,0**	5,0	4,6	5,0	405–1	–
Minorités visibles [m]	% du personnel du CN au Canada		**18,0**	17,2	15,6	14,7	405–1	–
Représentation du personnel aux États-Unis								
Femmes	% du personnel du CN aux États-Unis		**4,7**	4,8	4,8	4,8	405–1	–
Personnes handicapées [n]	% du personnel du CN aux États-Unis		**2,3**	2,0	2,2	2,2	405–1	–
Minorités visibles [m]	% du personnel du CN aux États-Unis		**22,9**	22,8	22,3	21,0	405–1	–
Groupes d'âge								
Moins de 30 ans	% du personnel du CN		**16**	17	17	16	405–1	–
Entre 30 et 50 ans	% du personnel du CN		**62**	61	61	61	405–1	–
Plus de 50 ans	% du personnel du CN		**23**	22	22	23	405–1	–
Équipes de gouvernance								
Conseil d'administration	Nombre		**11**	11	11	11	405–1	–
Femmes	% du total du Conseil		**55**	55	55	45	405–1	–
Plus de 50 ans	% du total du Conseil		**100**	100	100	100	405–1	–
Minorités visibles [m]	% du total du Conseil		**18**	18	18	9	405–1	–
Catégories de personnel								
Cadres supérieurs	Nombre		**10**	12	9	8	405–1	–
Femmes	% des cadres supérieurs		**30**	25	33	38	405–1	–
Cadres dirigeants [n]	Nombre		**32**	30	30	35	405–1	–
Femmes	% des cadres dirigeants		**31**	27	27	17	405–1	–
Cadres supérieurs	Nombre		**181**	190	171	173	405–1	–
Femmes	% des cadres supérieurs du CN		**26**	23	23	22	405–1	–
Plus de 50 ans	% des cadres supérieurs du CN		**44**	48	52	51	405–1	–
Entre 30 et 50 ans	% des cadres supérieurs du CN		**56**	52	47	49	405–1	–
Personnel cadre	Nombre		**4 524**	4 301	4 072	3 939	405–1	–
Femmes	% des membres du personnel cadre du CN		**25**	24	23	23	405–1	–
Plus de 50 ans	% des membres du personnel cadre du CN		**27**	27	26	26	405–1	–
Entre 30 et 50 ans	% des membres du personnel cadre du CN		**65**	65	66	66	405–1	–
Moins de 30 ans	% des membres du personnel cadre du CN		**8**	8	8	8	405–1	–
Cadres subalternes [o]	Nombre		**2 989**	2 852	2 761	2 715	405–1	–
Femmes	% des cadres subalternes du CN		**23**	23	22	22	405–1	–

Données	Unité de mesure	*Exercice terminé le 31 décembre*	2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
PERSONNEL								
Personnel non-cadre	Nombre		**18 142**	18 627	17 962	16 788	405–1	–
Femmes	% des membres du personnel non-cadre du CN		**5**	5	5	5	405–1	–
Plus de 50 ans	% des membres du personnel non-cadre du CN		**21**	20	20	22	405–1	–
Entre 30 et 50 ans	% des membres du personnel non-cadre du CN		**61**	61	61	60	405–1	–
Moins de 30 ans	% des membres du personnel non-cadre du CN		**18**	19	19	18	405–1	–
ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE FEMMES ET HOMMES [b) c) p)]								
Cadres supérieurs	Rapport entre les femmes et les hommes		**1,0**	1,0	1,1	1,0	405–2	–
Personnel cadre	Rapport entre les femmes et les hommes		**1,0**	1,0	1,0	1,0	405–2	–
Personnel non-cadre	Rapport entre les femmes et les hommes		**1,0**	1,0	1,0	1,0	405–2	–

a) Le nombre total des membres du personnel (fin de l'exercice) pour chaque année est celui qui figure dans le Rapport annuel du CN de l'année correspondante et comprend tous les membres du personnel du CN et de ses filiales en propriété exclusive.
b) La répartition des données sur les employés concerne uniquement les employés du CN. La répartition des données sur les employés n'est pas disponible pour les employés qui sont sous contrat à durée déterminée ou pour les filiales en propriété exclusive, à l'exception de la répartition des cadres dirigeants où nous incluons des informations provenant de TransX.
c) Les données divulguées proviennent des renseignements autodéclarés fournis par les employés. Conformément à la législation sur la protection des renseignements personnels, ces renseignements ont été recueillis sur une base volontaire, et lorsqu'une personne donnée a choisi de ne pas répondre, le CN n'a fait aucune supposition et n'a pas attribué de données à cette personne.
d) Les embauches internes sont définies comme un employé existant qui est muté à un nouveau poste, y compris toutes les promotions et les mutations latérales au sein de l'entreprise au cours de l'année de déclaration.
e) Le roulement du personnel désigne le nombre de membres du personnel qui quittent l'entreprise volontairement ou à la suite d'un congédiement, d'un départ à la retraite ou d'un décès.
f) Le taux d'absentéisme correspond au nombre d'heures d'absence sur les heures de service du personnel syndiqué, exprimé en pourcentage du nombre réel d'heures pendant lesquelles un membre du personnel était disponible pour travailler pendant une année donnée (heures de service). Les heures de service n'ont pas été réduites en cas d'absence prolongée, d'arrêt de travail, etc. Le taux d'absentéisme ne comprend pas les absences prolongées connues (p. ex., congé de maladie, congé prolongé en cas de blessure) ni les jours fériés, les congés pour études, les congés de maternité ou de paternité, ou les congés pour raisons familiales. En 2023, le taux d'absentéisme a augmenté principalement parce que c'était la première année que les nouvelles modifications au Code canadien du travail (CCT) entraient en vigueur et permettaient à tous les employés au Canada d'accumuler jusqu'à 10 jours de congé de maladie payé chaque année. Depuis 2023, la méthodologie de calcul a été mise à jour pour inclure les congés personnels. Les données des années précédentes n'ont pas été mises à jour pour refléter la nouvelle méthodologie.
g) L'engagement des employés cadres et non cadres ne concerne que les employés du CN, tandis que l'engagement global comprend les résultats du sondage du CN et de ses filiales en propriété exclusive. La couverture des données correspond au pourcentage de membres du personnel ayant répondu au sondage sur l'engagement du personnel par rapport au nombre total de membres du personnel.
h) Nombre de femmes à des postes de cadre dans des fonctions génératrices de produits exprimé en pourcentage de tous ces cadres.
i) Les femmes occupant des postes en sciences, technologie, ingénierie ou mathématiques (STIM) comprennent les femmes occupant des postes de direction et des postes syndiqués au sein des équipes des Services d'information, de l'Innovation et de la Transformation des activités, des Finances et des Systèmes de gestion des risques, et des Opérations qui ont des rôles nécessitant des antécédents et/ou des études en STIM en pourcentage de tous ces postes.
j) Les pourcentages relatifs à l'origine ethnique sont calculés en fonction du nombre total d'employés aux États–Unis.
k) Les Peuples autochtones sont définis comme les Premières nations, les Inuits et les Métis. Ces indicateurs ne sont pas suivis aux États–Unis.
l) Les personnes handicapées sont définies comme des personnes qui ont une déficience durable ou récurrente soit de leurs capacités physiques, mentales ou sensorielles, soit d'ordre psychiatrique ou en matière d'apprentissage et qui a) considèrent qu'elles ont des aptitudes réduites pour exercer un emploi, ou qui b) pensent qu'elles risquent d'être classées dans cette catégorie par leur employeur ou par d'éventuels employeurs en raison d'une telle déficience. Cette définition vise également les personnes dont les limitations fonctionnelles liées à leur déficience font l'objet de mesures d'accommodement pour leur emploi ou dans leur lieu de travail.
m) Les membres des minorités visibles sont définies comme des personnes autres que des Peuples autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. Les membres des minorités visibles comprennent les catégories suivantes : Asiatique du sud, Chinois, Noir, Philippin, Latino–Américain, Arabe, Asiatique du Sud–Est, Asiatique occidental, Coréen, Japonais, ainsi que les minorités visibles non incluses ailleurs, et les personnes qui s'identifient à plusieurs groupes de minorités visibles.
n) L'équipe de cadres dirigeants désignent les postes qui comprennent tous les vice–présidents et les postes de niveau plus élevés qui relèvent à deux niveaux du PDG.
o) Par « cadres subalternes », on entend les postes de superviseur de premier niveau et de cadre débutant.
p) Ce ratio est fondé sur le salaire de base en Amérique du Nord. Les endroits significatifs représentent nos activités au Canada et aux États–Unis.

Données	Unité de mesure	*Exercice terminé le 31 décembre* 2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
COLLECTIVITÉ ET ÉCONOMIE							
PERFORMANCE ÉCONOMIQUE							
Valeur économique directe produite (produits d'exploitation)	M$	**17 046**	16 828	17 107	14 477	201–1	–
Valeur économique distribuée [a]	M$	**15 084**	14 275	14 101	11 872	201–1	–
Charges d'exploitation	M$	**10 799**	10 231	10 267	8 861	201–1	–
Main-d'œuvre et avantages sociaux	M$	**3 422**	3 150	2 935	2 879	201–1	–
Services acquis, matières et carburant	M$	**4 373**	4 351	4 709	3 595	201–1	–
Autres [b]	M$	**3 004**	2 730	2 623	2 387	201–1	
Paiements versés aux investisseurs [c]	M$	**3 064**	2 847	2 546	2 252	201–1	–
Paiements versés aux gouvernements	M$	**1 221**	1 197	1 288	759	201–1	–
Paiements versés aux autorités fiscales canadiennes	M$	**1 010**	1 004	855	598	201–1	–
Paiements versés aux autorités fiscales américaines	M$	**211**	193	434	162	201–1	–
Investissements communautaires [d]	M$	**20**	19	15	15	201–1	–
Valeur économique non distribuée [a]	M$	**1 962**	2 553	3 006	2 605	201–1	–
Coût lié au bénévolat du personnel pendant les heures de travail rémunéré [e]	M$	**0,10**	0,13	0,02	0,28	–	–
Coût lié aux frais indirects de gestion des programmes d'investissement communautaire [f]	M$	**1,16**	0,97	0,34	0,46	–	–
APPROVISIONNEMENT							
Fournisseurs essentiels [g]							
Nombre total des fournisseurs essentiels	Nombre	**56**	58	50	46	–	–
Fournisseurs essentiels évalués relativement à des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) [h]	% des fournisseurs essentiels	**98**	90	86	39	308–1 414–1	–
Audits des fournisseurs essentiels [i]	Nombre	**19**	18	N/A	N/A	–	–
Fournisseurs de premier niveau [j]	Nombre	**7 520**	7 762	7 791	N/A	–	–
Fournisseurs importants de premier niveau [k]							
Nombre total des fournisseurs importants de premier niveau	Nombre	**533**	544	620	N/A	–	–
Dépenses auprès des fournisseurs importants de premier niveau [l]	% des dépenses totales	**78**	80	82	N/A	–	–
Fournisseurs importants de premier niveau évalués sur les enjeux ESG [m]	Nombre	**524**	501	536	N/A	308–1 414–1	–
Fournisseurs importants de premier niveau examinés sur les enjeux ESG [n]	Nombre	**44**	17	N/A	N/A	–	–
Dépenses auprès des fournisseurs locaux [o]							
Canada	M$	**3 913**	3 642	3 912	3 070	204–1	–
États-Unis	M$	**2 148**	2 121	1 918	1 683	204–1	–
Fournisseurs diversifiés [p]							
Nombre total des fournisseurs diversifiés	Nombre	**140**	140	138	144	–	–
Dépenses auprès des fournisseurs diversifiés	M$	**140**	111	102	116	–	–

Données	Unité de mesure	*Exercice terminé le 31 décembre*	2024	2023	2022	2021	GRI	SASB
COLLECTIVITÉ ET ÉCONOMIE								
Fournisseurs autochtones [q]								
Nombre total des fournisseurs autochtones	Nombre		**31**	19	17	20	–	–
Dépenses auprès des fournisseurs autochtones	M$		**53**	34	28	39	–	–
Personnel de l'approvisionnement formé à l'approvisionnement durable [r]	%		**97**	94	S.O.	S.O.	–	–

a) Tel que défini par GRI 201–1. Cet indicateur n'est pas une mesure rapportée financièrement et ne doit pas être interprété comme faisant partie de nos états financiers de fin d'année.
b) Les autres dépenses comprennent la dépréciation et l'amortissement, la location de matériel, les investissements dans les collectivités ainsi que d'autres charges diverses. Des renseignements supplémentaires sur la performance de la Compagnie sont disponibles sur le site Web du CN au www.cn.ca, dans la section « Investisseurs ».
c) Les paiements aux fournisseurs de capital comprennent les dividendes versés aux actionnaires et les intérêts versés.
d) Les investissements communautaires comprennent les commandites, les dons, les partenariats avec des associations d'affaires, ainsi que les contributions reconnaissant le bénévolat dans le cadre du programme Cheminots du CN dans la collectivité. À partir de 2023, le CN a mis à jour sa méthodologie de calcul de son budget d'investissement communautaire. Les années précédentes n'ont pas été révisées.
e) Le coût calculé comprend le temps que le personnel consacre au bénévolat pendant les heures de travail rémunéré dans le cadre des programmes suivants : Programme d'aide au personnel et à la famille et Champion du mieux–être du CN.
f) Le coût calculé des frais indirects de gestion des programmes d'investissement communautaire comprend les salaires des employés actifs du CN.
g) Un fournisseur essentiel est défini comme un fournisseur avec des dépenses annuelles d'approvisionnement supérieures à 25 millions de dollars et/ou essentiel aux opérations du CN.
h) Le pourcentage représente le nombre de nos fournisseurs essentiels qui ont été évalués relativement à des questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au moyen de vérifications de fournisseurs, d'évaluations de rendement en matière de sécurité sur place ou des évaluations de développement durable. Il comprend les nouveaux fournisseurs en 2024 qui font partie de la catégorie des fournisseurs essentiels.
i) Lors des audits des fournisseurs, sur site ou à distance, les fournisseurs essentiels sont évalués sur les sujets ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) importants pour le CN.
j) Un fournisseur de premier niveau est défini comme un fournisseur direct du CN auquel il fournit directement des biens et des services.
k) Un fournisseur important de premier niveau est un fournisseur premier niveau qui a été identifié comme un fournisseur essentiel, un fournisseur à dépenses élevées, un fournisseur réputé avoir une incidence importante sur les facteurs ESG pour notre entreprise, ou une combinaison de ces facteurs.
l) En 2023, le CN a apporté des changements à sa définition des fournisseurs majeurs en augmentant le seuil. Ce changement est applicable aux données rapportées à partir de 2023 et a permis au CN de se concentrer sur ses fournisseurs plus significatifs.
m) Le pourcentage représente le nombre de nos fournisseurs importants de premier niveau qui ont été évalués sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) par le biais d'audits de fournisseurs sur site et à distance, d'évaluations de la performance en matière de sécurité pour le travail effectué sur site ou d'évaluations de développement durable à distance.
n) Les revues ESG des fournisseurs sont des discussions tenues sur des sujets ESG lors des revues commerciales périodiques.
o) Les dépenses auprès des fournisseurs locaux sont définies comme les dépenses adressables avec les fournisseurs qui ont l'adresse de facturation dans les régions où le CN exerce ses activités. Les dépenses adressables sont les paiements aux fournisseurs pour les biens et services qui ont été traités par l'équipe de Gestion des achats et de l'approvisionnement. Cela exclut les paiements inter–compagnies, les frais de marketing, les frais juridiques, les remises/taxes gouvernementales, la masse salariale.
p) Les fournisseurs diversifiés sont définis comme des entreprises détenues, exploitées et contrôlées à au moins 51 % par une personne ou un groupe identifié comme étant des femmes, des Autochtones, des personnes handicapées, des minorités visibles, des membres de la communauté LGBTQIA+ ou des anciens combattants.
q) Les fournisseurs autochtones sont définis comme des entreprises détenues, exploitées et contrôlées à au moins 51 % par une personne ou un groupe identifié comme autochtone (Premières Nations, Inuits ou Métis). Les données sur le nombre de fournisseurs autochtones et les dépenses auprès de ceux–ci sont propres aux activités canadiennes.
r) Représente le pourcentage des employés de l'équipe de Gestion des achats et de l'approvisionnement du CN au 31 décembre 2024, qui ont été identifiés pour recevoir une formation sur l'approvisionnement durable au cours de l'exercice 2024.

INDEX GRI

La Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) a communiqué les informations citées dans cet index du contenu de la norme GRI pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 en référence aux normes GRI. L'index renvoie à des renseignements pertinents qui sont présentés dans le Rapport sur le développement durable 2022, ainsi que dans d'autres communications de renseignements sur l'entreprise, comme le rapport annuel aux actionnaires du CN et d'autres rapports réglementaires ou volontaires.

Divulgation GRI		Réponse / Emplacement, Page et URL
NORMES UNIVERSELLES		
GRI 1 : FONDATION 2021		Ne contient pas d'éléments d'information.
GRI 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES 2021		
PROFIL DE L'ORGANISATION		
2–1	Détails sur l'organisation	Notice Annuelle d'information 2024, p. 1–43
2–2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 4, Notice Annuelle d'information 2024, p. 3
2–3	Période, fréquence et point de contact du reporting	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 1, 24
2–4	Reformulations d'informations	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB; Rapport sur les émissions de GES de 2024 Les reformulations de l'information et du raisonnement sont indiquées en conséquence et fournies dans les notes de bas de page.
2–5	Assurance externe	Rapport sur les émissions de GES de 2024
2–6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 4 Notice Annuelle d'information 2024, Développement général de l'activité, p. 3–16
2–7	Employés	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 11
2–8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 11
GOUVERNANCE		
2–9	Structure et composition de la gouvernance	Circulaire de sollicitation de procurations 2025, p. 34–37; 39–41, 46
2–10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations 2025, p. 38–41
2–11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations 2025, p. 36
2–12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Circulaire de sollicitation de procurations 2025, p. 34–36, 44–45
2–13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Circulaire de sollicitation de procurations 2025, p. 44–45; Questionnaire d'entreprise du CDP 2024, p. 31–46
2–14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Circulaire de sollicitation de procurations 2025, p. 50
2–15	Conflits d'intérêts	Circulaire de sollicitation de procurations 2025, p. 34, 36–37
2–16	Communication des préoccupations majeures	Rapport sur le développement durable 2022, p. 72–73; Code de conduite du CN, p. 69–72
2–17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations 2025, p. 43–44
2–18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations 2025, p.42
2–19	Politiques de rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations 2025, p. 28–31, 53–56; Rapport sur le développement durable 2022, p. 74
2–20	Processus de détermination de la rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations 2025, p. 28–31, 53–56 70
2–21	Ratio de rémunération totale annuelle	Circulaire de sollicitation de procurations 2025, p. 75; Rapport annuel 2024, p. 32

Divulgation GRI		Réponse / Emplacement, Page et URL
STRATÉGIE, POLITIQUES ET PRATIQUES		
2–22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 2–3; Rapport sur le développement durable 2022, p. 8
2–23	Engagements politiques	Rapport sur le développement durable 2022, p. 72–73
2–24	Intégration des engagements politiques	Rapport sur le développement durable 2022, p. 60, 71–74; Circulaire de sollicitation de procurations 2025, p. 33–34, 94
2–25	Processus de remédiation des impacts négatifs	Rapport sur le développement durable 2022, Signalement des préoccupations, p. 73; Circulaire de sollicitation de procurations 2025, p. 33–34
2–26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Rapport sur le développement durable 2022, p. 72–73; Circulaire de sollicitation de procurations 2025, p. 33–34
2–27	Conformité aux législations et aux réglementations	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 8; Rapport annuel 2024, p. 66–75, 125–129
2–28	Adhésions à des associations	Rapport sur le développement durable 2022, p. 11; Questionnaire d'entreprise du CDP 2024, p. 43–45
ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES		
2–29	Approche de l'engagement des parties prenantes	Rapport sur le développement durable 2022, p. 63, 80; Circulaire de sollicitation de procurations 2025 p. 47–48
2–30	Négociations collectives	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 11
GRI 3 : THÈMES PERTINENTS 2021		
3–1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 3
3–2	Liste des thèmes pertinents	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 3
3–3	Gestion des thèmes pertinents	Rapport sur le développement durable 2022, p. 10–81
NORMES THÉMATIQUES		
GRI 200 : ÉCONOMIQUES		
GRI 201 : PERFORMANCE ÉCONOMIQUES 2016		
201–1	Valeur économique directe générée et distribuée	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 16
201–2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Questionnaire d'entreprise du CDP 2024, p. 13–29
201–3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Rapport annuel 2024, p. 107–117
201–4	Aide financière publique	Rapport annuel 2024 p. 34, 50–51, 59–61; Questionnaire d'entreprise du CDP 2024, p. 87
GRI 204 : PRATIQUES D'APPROVISIONNEMENT 2016		
204–1	Part des dépenses reliées aux fournisseurs locaux	Supplément de données 2022 / Index GRI et SASB, p. 16
GRI 300 : ENVIRONNEMENTALES		
GRI 302 : ÉNERGIE 2016		
302–1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 6–7; Questionnaire d'entreprise du CDP 2024, p. 78–79
302–2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 6–7
302–3	Intensité énergétique	Questionnaire d'entreprise du CDP 2024, p. 78–79
302–4	Réduction de la consommation d'énergie	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 6–7; Questionnaire d'entreprise du CDP 2024, p. 78–79
GRI 305 : ÉMISSIONS 2016		
305–1	Total des émissions de GES directes (domaine 1)	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 6
305–2	Émissions de GES indirectes (domaine 2)	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 6
305–3	Autres émissions de GES indirectes (domaine 3)	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 6
305–4	Intensité des émissions de GES	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 6
305–5	Réduction des émissions de GES	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 6
305–7	Émissions d'oxydes d'azote (NO_x), d'oxydes de soufre (SO_x) et autres émissions atmosphériques significatives	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 7

Divulgation GRI		Réponse / Emplacement, Page et URL
GRI 306 : DÉCHETS 2020		
306–1	Production de déchets et répercussions importantes liées aux déchets	Rapport sur le développement durable 2022, p. 29, 40–42
306–2	Gestion des impacts importants liés aux déchets	Rapport sur le développement durable 2022, p. 29, 40–42
306–3	Déchets générés	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 7
306–4	Déchets détournés de l'élimination	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 7
306–5	Déchets dirigés vers l'élimination	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 7
GRI 308 : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS 2016		
308–1	Nouveaux fournisseurs analysés en fonction de critères environnementaux	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 16
308–2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Rapport sur le développement durable 2022, p. 36, 39, 58–63, 72–73
GRI 400 : SOCIALES		
GRI 401 : EMPLOI 2016		
401–1	Nouveaux membres du personnel et roulement du personnel	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 11–12
401–2	Avantages offerts aux employés à temps plein qui ne sont pas offerts aux employés temporaires ou à temps partiel	Rapport annuel 2024, Régimes de rémunération à base d'actions, p. 119–123; Site Web du CN, Travailler au CN
401–3	Congé parental	Site Web du CN, Travailler au CN
GRI 402 : RELATIONS PATRONALES-SYNDICALES 2016		
402–1	Préavis minimal pour les changements opérationnels	Conformément aux lois et aux règlements.
GRI 403 : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL 2018		
403–1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24
403–2	Identification des dangers, évaluation des risques et enquête sur les incidents	Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24
403–3	Services de santé au travail	Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24
403–4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 9; Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24
403–5	Formation des travailleurs sur la santé et la sécurité au travail	Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24
403–6	Promotion de la santé des travailleurs	Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24; Site Web du CN, Travailler au CN
403–7	Prévention et atténuation des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24
403–8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24; Notre système de gestion de la sécurité (SGS) s'applique à tous les membres du personnel et régit les relations du CN avec les entrepreneurs et les autres intervenants admis sur sa propriété.
403–9	Blessures liées au travail	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 9; Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24
GRI 404 : FORMATION ET ÉDUCATION 2016		
404–1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 13
404–2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Rapport sur le développement durable 2022, p. 47, 49–51
404–3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 13
GRI 405 : DIVERSITÉ ET ÉQUITÉ EN EMPLOI 2016		
405–1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 13–15
405–2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 15

Divulgation GRI		Réponse / Emplacement, Page et URL
GRI 411 : DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES 2016		
411–1	Cas de violations des droits des Peuples Autochtones	Le CN n'a relevé aucun incident de violation des droits des Peuples Autochtones en 2023.
GRI 413 : COMMUNAUTÉS LOCALES 2016		
413–1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 16; Rapport sur le développement durable 2022, p. 43–45, 57–67
413–2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 16; Rapport sur le développement durable 2022, p. 43–45, 57–67
GRI 414 : ÉVALUATION SOCIALE DES FOURNISSEURS 2016		
414–1	Nouveaux fournisseurs analysés en fonction de critères sociaux	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 16
414–2	Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Rapport sur le développement durable 2022, p. 60, 62, 73
GRI 415 : POLITIQUE PUBLIQUE 2016		
415–1	Contributions politiques	Questionnaire d'entreprise du CDP 2024, p. 43–45; Site Web du CN, Contributions et activités politiques

INDEX SASB

L'index Sustainability Accounting Standards Board (SASB) a été établi en conformité avec le segment du transport ferroviaire. L'index renvoie à des renseignements pertinents présentés dans le Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, ainsi que dans d'autres rapports réglementaires ou volontaires.

Divulgation SASB		Réponse / emplacement, page et URL
SUJETS DE DIVULGATION ET MESURES COMPTABLES		
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE		
110a.1	Émissions brutes mondiales du domaine 1	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 6
110a.2	Discussion de la stratégie ou du plan à long et à court terme pour gérer les émissions du domaine 1, objectifs de réduction des émissions et analyse de la performance par rapport à ces objectifs	Rapport sur le développement durable 2022, p. 30–35; Circulaire de sollicitation de procurations 2025, p. 49–52
110a.3	Consommation totale de carburant, pourcentage renouvelable	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 5–6; Questionnaire d'entreprise du CDP 2024, p. 78–79
QUALITÉ DE L'AIR		
120a.1	Émissions atmosphériques de 1) NO_X (excluant le N_2O) et de 2) particules en suspension (PM10)	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 7
SANTÉ ET SÉCURITÉ DU PERSONNEL		
320a.1	1) Taux total d'incidents déclarables (TRIR), 2) taux de fréquence des accidents mortels et 3) taux de fréquence des quasi-accidents (NMFR)	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 9; Rapport sur le développement durable 2022, p. 19–24
COMPORTEMENT CONCURRENTIEL		
520a.1	Montant total des pertes financières découlant des poursuites judiciaires liées à des pratiques anticoncurrentielles	Le CN n'a pas subi de pertes financières découlant de procédures judiciaires liées à des pratiques anticoncurrentielles pour les exercices 2021 à 2024.
GESTION DES ACCIDENTS ET DE LA SÉCURITÉ		
540a.1	Nombre d'accidents et d'incidents	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 9
540a.2	Nombre de 1) fuites résultant d'un accident et de 2) fuites ne résultant pas d'un accident	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 10
540a.3	Nombre d'infractions visées par des recommandations de la FRA	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 10
540a.4	Fréquence des inspections internes de l'intégrité des rails	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 10; Rapport sur le développement durable 2022, p. 25–27
MESURES DES ACTIVITÉS		
000.A	Nombre de wagons complets transportés	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 5; Rapport annuel 2024, p. 1
000.B	Nombre d'unités intermodales transportées	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 5; Rapport annuel 2024, p. 1
000.C	Milles de voie	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 5; Rapport annuel 2024, p. 1
000.D	Tonnes-milles commerciales (TMC)	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 5; Rapport annuel 2024, p. 1
000.E	Effectif	Supplément de données 2024 / Index GRI et SASB, p. 5; Rapport annuel 2024, p. 1

PERSONNE–RESSOURCE

Nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires et questions sur le présent rapport. Pour ce faire, veuillez communiquer avec :

François Bélanger
Premier directeur principal, Développement durable
francois.belanger@cn.ca

Téléphone : 514 773–6647

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
935, rue de La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 2M9

Téléphone : 1 888 888–5909

SUR LA PHOTO

Ci–dessus : Saint–Arsène, Québec (Photo prise par **Luigi Aguilar**, membre du personnel du CN)
Couverture : Canoe River, Colombie–Britannique (Photo prise par **Tim Stevens**, membre du personnel du CN)

Dans le présent document, « Compagnie » et « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et, selon le contexte, ses filiales à part entière.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS : Certains énoncés contenus dans le présent rapport constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et selon les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, y compris des déclarations fondées sur les évaluations et les hypothèses de la direction ainsi que sur les renseignements sur le CN qui sont accessibles au public. Ces énoncés, en raison de leur nature, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN met le lecteur en garde contre le fait que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Ces énoncés prospectifs portent aussi notamment sur nos stratégies, objectifs et engagements en matière de développement durable, y compris nos objectifs climatiques et les résultats attendus des nouvelles technologies. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoir », « s'attendre à », « présumer », « planifier », « viser », « perspective », « plan », « cible », « objectif » ou d'autres termes semblables.

Les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie de rendement futur et font intervenir des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient entraîner une différence considérable entre les résultats, le rendement ou les réalisations réels du CN et les perspectives ou les résultats, le rendement ou les réalisations futurs sous-entendus par ces déclarations. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives. Les facteurs de risque importants qui pourraient influer sur les déclarations prospectives comprennent, sans en exclure d'autres : les impacts de la conjoncture économique et commerciale en général, y compris les facteurs ayant des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales comme les pandémies et les conflits et tensions géopolitiques; les restrictions au commerce, les barrières commerciales, l'imposition de tarifs douaniers ou les modifications aux ententes de commerce international; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; le transport de matières dangereuses; les différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires, et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; la disponibilité des carburants renouvelables, la compétitivité de leurs coûts et l'élaboration d'une nouvelle technologie de propulsion des locomotives; les risques d'atteinte à la réputation; la concentration des fournisseurs; la volatilité et les exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite; de même que les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, dont sa notice annuelle et son formulaire 40-F. Il convient également de se référer au rapport de gestion de la Compagnie (rapport de gestion) dans les rapports annuels et intermédiaires du CN, la notice annuelle et le formulaire 40-F, déposés auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et disponibles sur le site Web du CN, pour une description des principaux facteurs de risque liés au CN.

Le CN a pris des engagements en matière de développement durable et s'est fixé des objectifs climatiques. Parallèlement, le CN continue d'évaluer l'incidence sur ses activités des initiatives, des plans et des propositions connexes qu'il et d'autres intervenants (y compris des organismes gouvernementaux, réglementaires et autres) mettent en œuvre en matière de changements climatiques et de réduction des émissions de carbone. La réalisation des objectifs climatiques du CN est soumise à plusieurs risques et incertitudes, notamment ceux qui sont décrits dans la section intitulée « Risques commerciaux - Réputation » située dans le rapport de gestion annuel 2024 de la Compagnie. La réalisation de ces objectifs est également soumise à des circonstances indépendantes de la volonté de la Compagnie, notamment : la disponibilité et la compétitivité des coûts des carburants renouvelables, ainsi que le développement et la disponibilité de nouvelles technologies, telles que les technologies alternatives de propulsion des locomotives; et la coopération de tiers tels que les fournisseurs, les clients, les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et les autorités de réglementation. Bien que la Compagnie estime actuellement que ses objectifs sont raisonnablement réalisables, il n'y a aucune certitude que la Compagnie atteindra l'un ou l'ensemble de ces objectifs dans les délais impartis, ou que la réalisation de l'un de ces objectifs répondra à toutes les attentes de ses intervenants ou aux exigences légales applicables. L'incapacité de la Compagnie à atteindre ses objectifs climatiques ou à satisfaire les exigences des intervenants pourrait avoir une incidence négative importante sur sa marque et sa réputation.

Les énoncés prospectifs sont fondées sur l'information disponible à la date où elles sont faites. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois sur les valeurs mobilières applicables. Si le CN décidait de mettre à jour une énoncés prospectifs, il ne faudrait pas en conclure qu'il fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'engagement responsable est au coeur même de la manière dont le CN bâtit un avenir durable. Notre vision est d'assurer le transport sécuritaire et efficace des marchandises de nos clients, de respecter l'environnement, d'attirer et de former des cheminots de grand talent, et de contribuer à l'établissement de collectivités plus sécuritaires et solides, tout en nous conformant aux normes de gouvernance les plus rigoureuses et en favorisant la valeur pour les actionnaires. Notre vision du développement durable repose sur cinq principes :

ENVIRONNEMENT

Exercer nos activités de manière à réduire au minimum notre impact environnemental, tout en fournissant des services de transport plus propres et plus durables à nos clients.

SÉCURITÉ

S'efforcer d'être le chemin de fer le plus sécuritaire en Amérique du Nord en établissant une culture axée sur la sécurité sans compromis et en implantant un système de gestion conçu pour atténuer les risques et favoriser l'amélioration continue.

CAPITAL HUMAIN

Offrir un milieu de travail sécuritaire, stimulant et inclusif, où les membres de notre personnel peuvent exploiter leur plein potentiel et être reconnus pour leur contribution à notre réussite.

COLLECTIVITÉ

Bâtir des collectivités plus sécuritaires et plus fortes en investissant dans le développement, en créant des avantages socio–économiques et en nous assurant d'ouvrir le dialogue avec tous les intervenants et les peuples autochtones.

GOUVERNANCE

Améliorer sans cesse notre culture d'intégrité et notre conduite éthique en matière commerciale, établissant ainsi un lien de confiance avec tous nos intervenants.

Restez en contact avec le CN :

facebook.com/CNrail

instagram.com/cnrailway

x.com/CN_CommFR

linkedin.com/company/cn

www.cn.ca